ENVIRONNEMENT

Surpêche : un recours déposé pour obtenir les données des subventions publiques

Par Coralie Schaub — 22 janvier 2019 à 06:24

Des maquereaux pêchés par un chalutier au large d'Ouistreham le 31 juillet. Photo Charly Triballeau. AFP

L'ONG Bloom cherche à connaître depuis quatre ans l'utilisation qui est faite des subventions publiques accordées au secteur de la pêche. En vain. Lundi, elle a saisi le tribunal administratif de Paris.

Surpêche : un recours déposé pour obtenir les données des subventions publiques

La France finance-t-elle le siphonnage des océans à coups de subventions publiques ? Nos impôts servent-ils à vider les mers de leurs ressources halieutiques, au détriment des écosystèmes et des pêcheurs artisanaux ? Pour tenter de le savoir auprès de l'Etat, l'association Bloom, dirigée par la très médiatique Claire Nouvian, a déposé lundi matin un recours *«pour excès de pouvoir»* auprès du tribunal administratif de Paris. L'ONG demande en effet depuis juin 2015 à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) la liste complète des bénéficiaires des subventions européennes versées entre 2007 et 2016 dans le cadre du Fonds européen pour la pêche (FEP). En vain. Or *«les subventions publiques ont été identifiées comme la principale cause de la surpêche mondiale, en favorisant la surcapacité chronique des flottes»*, souligne Bloom.

A LIRE AUSSI :
Les stocks de poissons toujours plus épuisés par la surpêche

Données incomplètes et inexploitables

Après un premier refus, Bloom a saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) et obtenu un avis favorable de celle-ci. En 2016, l'administration a alors dû transmettre un fichier, à contrecœur. Problème : celui-ci contenait des données *«d'une qualité pitoyable et largement incomplètes»,* déplore Frédéric Le Manach, le directeur scientifique de Bloom. Selon lui, *«à peine de quoi estimer grossièrement combien de subventions ont été allouées à l'aquaculture et combien à la pêche. Et pas de quoi dire combien a été alloué à la Bretagne, aux Hauts-de-France ou à la Corse. Ni combien a été alloué pour détruire ou modifier des navires, quelle taille font les navires qui ont été financés. Aucun détail. En plus, les données sont mélangées entre les colonnes, tout est en désordre, c'est inexploitable»*.

Bloom réclame aussi que les données soient dans un *«format ouvert»*, c'est-à-dire dans un fichier qui permet la réutilisation des données. *«Nous avions accès à 350 pages en PDF, dont on ne pouvait pas extraire facilement les données, même avec les logiciels de reconnaissance de textes. Nous voulons obtenir l'accès au fichier source qui a servi à produire ce PDF, pour faire les analyses nous-mêmes sans avoir à passer six mois à extraire manuellement les données»*, réclame Frédéric Le Manach.

«Transparence et justice»

Connue pour avoir obtenu en 2016 l'interdiction du chalutage en eaux profondes dans l'Union européenne, et pour sa lutte acharnée, aujourd'hui, contre la pêche électrique (bannie en Europe en 1998 car destructrice mais rétablie en 2006), Bloom estime sa demande *«totalement fondée»*. D'autant que la Cada l'a confirmé une deuxième fois en octobre 2018. Toujours en vain. D'où l'introduction, lundi, de ce recours. *«Nous voulons de la transparence et de la justice. Les données de subventions européennes devraient être publiques et mises à disposition des citoyens»*, rappelle Frédéric Le Manach.

L'enjeu n'est pas mince. *«Les Pays-Bas nous disaient qu'ils ne subventionnaient pas la pêche électrique. Nous avons obtenu les données, et en les analysant, nous nous sommes rendu compte que la pêche électrique était au contraire très largement financée par ce pays. Donc nous souhaitons obtenir des données brutes et regarder ce qu'elles disent plutôt que de croire ce que les gouvernements nous disent»*, assène le scientifique.

Plus que 12 000 pêcheurs français

En France, selon un rapport de la Cour des Comptes de 2013, pour 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 1 milliard d'euros de subventions est alloué au secteur de la pêche. Bloom souhaite donc savoir qui récupère les subventions, et pour en faire quoi. *«Nous supposons que c'est comme pour l'agriculture : de très grosses structures industrielles ont la capacité juridique de faire les demandes, elles ont les bons relais politiques et donc reçoivent le gros de l'enveloppe allouée à la France. Alors que les pêcheurs artisans qui sont sur leurs bateaux n'ont pas le temps, ni les compétences pour obtenir les subventions qu'il faut,* explique Frédéric Le Manach. *Comme pour l'agriculture, les subventions vont majoritairement aller vers le maintien d'un système productiviste qui est à bout de souffle, qui détruit l'emploi, produit des aliments ou des poissons de mauvaise qualité et a un impact colossal sur l'environnement. Alors que ce qu'il faudrait faire, ce serait aider la permaculture, la pêche artisanale…»*

La France ne compte plus que 12 000 pêcheurs, contre 50 000 en 1950. Si elle ne subventionne sans doute pas la pêche électrique, car aucun industriel français n'a équipé ses bateaux en ce sens, Bloom soupçonne Paris de financer d'autres méthodes de pêche destructrices. Comme le chalut de fond, qui représente 70% de la valeur débarquée, mais aussi de nouvelles technologies comme la senne danoise, une méthode de pêche extrêmement efficace *«capable de ramasser tout le poisson sur 2 ou 3 km², et un poisson de très bonne qualité, qui inonde le marché»*. Et qui met les pêcheurs artisans sur la paille.

Toutes les subventions sont-elles néfastes ? Non, répond Frédéric Le Manach. *«Nous ne sommes pas "anti-subventions" primaires, il peut y en avoir pour la recherche, pour mettre en place des aires marines protégées ou faire tout un tas de choses qui n'alimentent pas la surpêche. Mais quand on finance la pêche électrique, la senne danoise ou un chalutier de fond, on contribue inexorablement à la surpêche.»* Selon le dernier rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un tiers des populations de poissons exploitées commercialement au niveau mondial sont surexploitées. ◂▸